

le 06 février 2025

Objet: réclamation et proposition de M<sup>r</sup> Bernard Weber exploitant à Itthenheim dans le cadre de l'enquête publique.

Ma demande: déplacer dans le projet le "chemin piéton" le long de la nouvelle parcelle section 42 n° 65 pour le repositionner idéalement le long de la section 42 n° 49 (voir croquis en complément)

Pourquoi? - afin de constituer une parcelle d'un seul tenant plus facile à exploiter  
- car la topographie à la sortie du chemin piéton par le projet pour rejoindre le chemin du GCO est défavorable (forte pente)

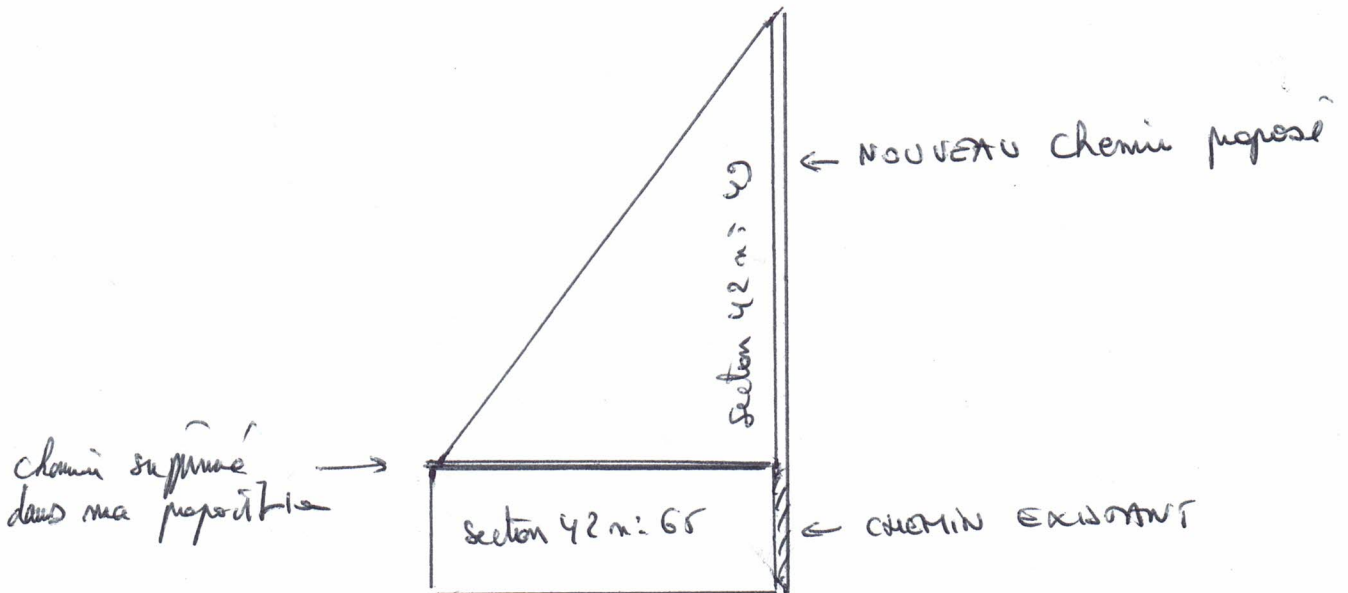
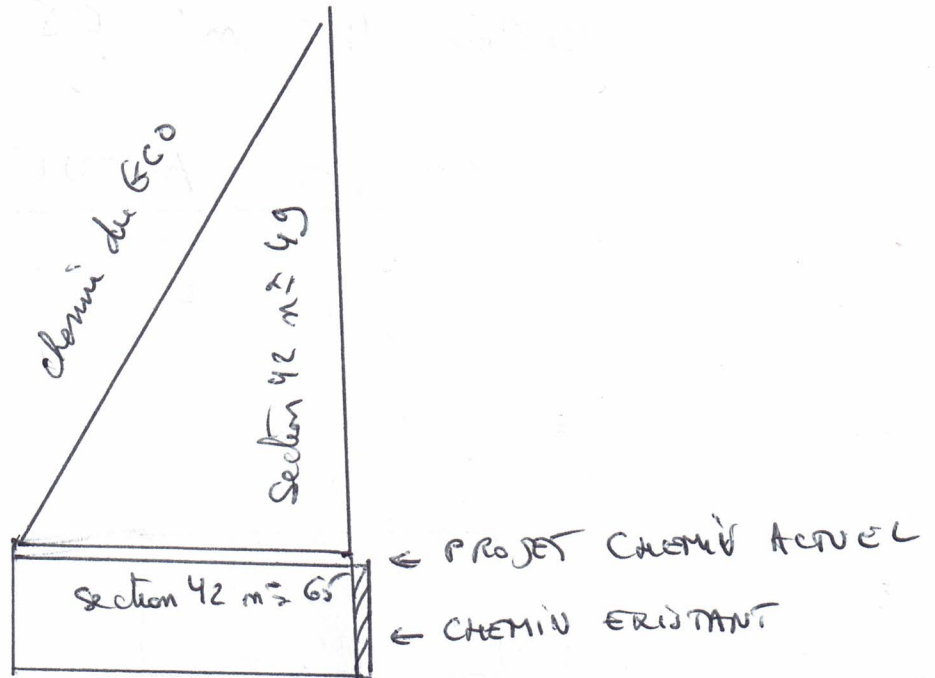
Mes commentaires: si cela implique la perte de quelques ars de terrain car dans ma proposition le nouveau chemin serait un petit peu plus long, je suis prêt à l'accepter.

Je vous serais particulièrement reconnaissant si vous acceptiez ma demande.

D'avance merci

BW

Proportion de déplacement du chemin pour le long  
de la nouvelle parcelle section 42 m ± 65



BW